



PROGRAMME DE
FORMATION-ACCOMPAGNEMENT
RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Article L. 4121-1 du Code du travail : l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

OBJECTIFS

- » Transférer des connaissances sur les RPS, leurs origines et les conséquences sur la performance des organisations et la santé des salariés.
- » Apprendre à caractériser des situations-problèmes et à les identifier, par l'intermédiaire de cas concrets.
- » Transmettre un outil de réalisation et de restitution des entretiens au groupe de travail.
- » Transférer des techniques d'entretien pour le recueil d'informations nécessaires à la co-construction du diagnostic attendu.

CONDITIONS DE RÉALISATION

- » Identification de salariés référents au sein de l'entreprise. Ces derniers doivent être motivés, volontaires et sensibles à l'amélioration des conditions de travail.
- » **Profil des salariés référents :**
 - » Avoir un bon relationnel, une bonne communication avec les collègues.
 - » Pouvoir expliquer aisément les objectifs de l'entretien aux collègues.
 - » Pouvoir utiliser le guide d'entretien.
 - » Pouvoir utiliser, lorsque cela est nécessaire, la fiche d'analyse des entretiens.
 - » Respecter l'obligation de confidentialité nécessaire au bon déroulement de l'accompagnement.
 - » Être force de proposition au sein du groupe de travail.
- » Validation du volume horaire nécessaire pour la réalisation des entretiens et des groupes de travail par l'employeur.
- » Mise en place d'un planning de réalisation des entretiens pour chaque référent.

ORGANISATION

- » La sensibilisation se déroule dans les locaux de l'entreprise, par groupe de 10 salariés maximum, au sein d'une salle permettant la diffusion d'un support de présentation et la confidentialité des informations délivrées.
- » Cette sensibilisation peut également se faire par visioconférence.
- » La sensibilisation dure au minimum une demi-journée.

PROGRAMME

La sensibilisation des salariés référents se déroule sur une demi-journée minimum. Plusieurs points sont abordés :

- »» Définitions : stress, RPS, travail.
- »» Présentation des niveaux de prévention.
- »» Objectifs, étapes de la démarche ; liens avec les niveaux de prévention.
- »» Rappels des missions des COPIL et groupe(s) de travail.
- »» Les modèles de compréhension : Contraintes Ressources Régulation (C2R) et les facteurs de risque issus du rapport GOLLAC.
- »» Présentation des facteurs GOLLAC et illustrations.
- »» Présentation du modèle C2R et illustrations.
- »» Caractérisation de la « Situation - Problème » et illustrations.
- »» Présentation du guide d'entretien et Illustrations.
- »» Présentation du guide d'analyse des « Situation - Problème » et illustrations.
- »» Présentation des techniques d'entretien et de questionnements et illustrations.
- »» Présentation des modes de construction des axes d'amélioration.

RESTITUTION

»» Salariés :

- »» Support de formation.
- »» Guide d'entretien.
- »» Mémentos sur les RPS.
- »» Fiche d'analyse des entretiens.

»» Employeur :

- »» Feuille d'émergence numérique.
- »» Synthèse de la sensibilisation.
- »» Résultat des questionnaires de satisfaction.

